

printemps de 1950, une situation fort extraordinaire a surgi. Des incidents se sont produits en Extrême-Orient, plus précisément en Corée, et, en juillet de la même année, la guerre, certains répugnent à dire la guerre, a éclaté en Corée. Immédiatement, les roues de l'industrie se sont mises à tourner, surtout celles des industries qui se livrent...

M. Philpott: L'honorable député me permet-il une question? Les chiffres qu'il vient de citer indiquent que le nombre des chômeurs inscrits a baissé de 308,000 en mars à 139,000 en juin, un mois avant le début des hostilités en Corée.

M. Shaw: Je m'en rends compte. Le chiffre était de 129,000, et non de 139,000...

M. Philpott: Non, il s'établissait à 139,000.

M. Shaw: Ma foi, peu importe, mais, c'était trois mois plus tard. En juin 1950, ce qui devait arriver le lendemain, deux jours, une semaine ou un mois plus tard, était devenu manifeste pour tous ceux qui savent raisonner.

M. Philpott: Le président Truman ne s'y attendait pas.

M. Shaw: Voici les faits. Nous avons été entraînés dans ce que je me plais à appeler une guerre. D'autres disent qu'il s'agissait d'opérations de police. Nous avons été entraînés dans un conflit armé parce que nous faisons partie des Nations Unies. Les roues de l'industrie se sont mises à tourner. On a invité les jeunes hommes à s'engager dans les forces armées et leurs salaires ont créé une demande réelle de biens de consommation. Il en a été de même des salaires de ceux qui travaillaient dans les industries de guerre. Une fois de plus, notre économie a repris son activité à un rythme plus stable mais, pourtant, je dirais, plus incertain.

La situation actuelle est bien plus grave économiquement parlant qu'elle ne l'était en février 1950. J'espère que personne ne pense ni n'a été forcé de penser que la seule solution serait celle qui a été présentée par les événements de juillet 1950. Dieu nous en préserve! Je déclare cependant ici, à vous, monsieur l'Orateur et à la Chambre, qu'on peut fort bien imaginer que rien d'autre qu'une tragédie de ce genre ne pourra rétablir l'équilibre de notre économie.

Je suis renversé parfois lorsque j'entends certaines personnes parler de la "stabilité de l'économie actuelle". Les faits, selon moi, ne démontrent qu'une chose, que notre économie est extrêmement instable. La situation n'est pas tout à fait identique à celle de 1950. Le Gouvernement adopte néanmoins une attitude analogue et je crains que si cette attitude n'est pas modifiée, le pays ne tra-

verse, avant assez longtemps, des difficultés extrêmement graves. Je ne suis ni porté au pessimisme outré ni à l'optimisme insensé. Bien entendu, nous espérons pour le mieux, mais il faut considérer les problèmes de l'heure avec réalisme.

Tout récemment, le ministre des Finances (M. Abbott) a soutenu qu'on était optimiste au pays vu qu'on élaborait ce qu'il a appelé des programmes de placement de capitaux. Il est exact, autant qu'on puisse le vérifier, que les programmes d'immobilisation pour l'année prochaine sont aussi importants que ceux de 1953. N'oublions pas cependant qu'il ne s'agit là tout simplement que de plans. Tout fléchissement économique, tout mouvement de régression pourrait automatiquement entraîner la modification de ces plans. Ne l'oublions pas. Il n'en serait pas nécessairement ainsi en ce qui concerne les placements du gouvernement, mais c'est certes ce qui se produirait en ce qui concerne les particuliers.

Il est vrai que nous avons la loi sur l'assurance-chômage. Il est également vrai, comme un des ministres l'a signalé, que l'an dernier les prestations d'assurance-chômage versées aux chômeurs aptes au travail s'élevaient à 148 millions de dollars. Je pense qu'un peu plus tard ces prestations ont également été versées aux chômeurs inaptes au travail. Cependant, je suis certain que personne n'oserait soutenir que les prestations versées en vertu de la loi sur l'assurance-chômage constituent une façon de régler le problème principal; d'ailleurs, tous reconnaîtront que ces prestations suffisent à peine à assurer un niveau d'existence très bas aux bénéficiaires.

Mais ce qui est plus important,—et il ne faut pas l'oublier,—c'est que des milliers de personnes qui sont devenues chômeurs n'ont pu, pour une raison ou une autre, toucher la moindre prestation en vertu de la loi sur l'assurance-chômage. Il me semble que le moment est peut-être venu de songer à étendre la portée de cette loi. Je pense aussi que le moment est probablement venu de relever les prestations payables en vertu de la loi et de rendre les conditions d'admissibilité moins sévères.

Je comprends facilement, qu'advenant une période prolongée de chômage, la caisse constituée en vertu de la loi s'épuiserait. Sauf erreur, la caisse s'établit à environ 900 millions de dollars. Cependant, je suis certain que le ministre du Travail (M. Gregg) reconnaîtra qu'aucune caisse de chômage ne pourrait tenir longtemps si elle doit répondre à de fortes demandes d'un mois à l'autre.

Je ne critique pas la loi sur l'assurance-chômage; je lui ai accordé mon appui. J'avoue qu'elle a été utile à un grand nombre de gens, mais j'affirme qu'elle ne constitue pas une